



secrétariat du Valais

Rapport annuel 2013

Le SSP s'engage pour des services publics de qualité, dont les prestations contribuent de multiples manières à la qualité de vie. Santé et soins, formation, sécurité sociale, transports, électricité, gaz, eau, communications, protection de l'environnement, sécurité, équipements liés à la culture et aux loisirs sont les garants d'une société évoluée et durable, sont déterminants pour la place économique suisse, facteurs de cohésion sociale et interrégionale, créateurs d'emplois, également dans les régions périphériques.

A une époque où tout est constamment remis en question, les services publics doivent continuer à montrer l'exemple et barrer la route aux logiques de la concurrence et de l'arbitraire. En 2013, en Valais, le SSP a poursuivi son engagement dans les domaines de la santé et du travail social, au quotidien auprès de ses membres, dans les diverses négociations CCT, au sein de commissions et au travers de diverses actions et campagnes (salaires minimum, AVS+ etc). Nous poursuivons également notre travail de fond, qui vise à faire reconnaître les syndicats en tant que partenaires constructifs face aux employeurs et à convaincre les travailleurs et travailleuses de la nécessité de cette solidarité-là

Le SSP Valais est attaché à défendre les travailleuses tout particulièrement, car elles constituent la part prépondérante de nos membres, A cet effet, nous nous efforçons d'être présentes lors des événements organisés le 8 mars et à évoquer les problématiques spécifiques au genre et à porter des revendications bénéfiques aux femmes à chaque occasion.

Santé

La situation a continué à être instable en 2013 à l'Hôpital du Valais, dans un contexte émaillé de scandales faisant les délices de la presse, et le personnel peine à rester motivé. Une commission extra-parlementaire a été nommée et porte les espoirs de nombreux collègues, pour une évaluation honnête des problèmes récurrents de l'hôpital sur le plan organisationnel.

Les négociations salariales de fin d'année ont buté sur de grandes difficultés budgétaires mais les parts d'expériences ont été octroyées à tout le personnel et le salaire minimum augmenté à Frs. 4000 X 13 mois.

L'autre enjeu syndical dans le domaine de la santé se trouve dans le Chablais, plus précisément à Rennaz où le futur hôpital inter-cantonal Riviera Chablais devrait surgir de terre en 2017 environ. Une CCCT de site est en négociation, basée sur les modèles valaisan (CCT de l'hôpital du Chablais, analogue à celle de l'ex-RSV) et vaudois (CCT sanitaire vaudoise). La partie n'est pas gagnée d'avance étant donné les écarts parfois importants entre ces deux documents du point de vue des conditions de travail. Nos revendications principales : l'intégration du personnel externalisé ISS (nettoyage et restauration) dans la CCT ; une meilleure compensation du travail de nuit ; le respect de la loi et de l'usage en ce qui concerne les pauses – comptées comme temps de travail - lors de travail continu et alors que le personnel reste à disposition dans l'établissement ; l'allongement des vacances (6 semaines dès 40 ans sur le modèle RSV) ; le choix d'une caisse de pension unique incluant un système de préretraite, sur le modèle du RSV, système plébiscité par le personnel.

Par ailleurs, au plan cantonal, dans le cadre d'une consultation liée à la révision de la Loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS), le SSP a souligné la nécessité de ne pas favoriser la concurrence des cliniques privées en les laissant bénéficier du subventionnement de l'Etat pour leurs prestations LAMal sans être soumises aux conditions de la CCT de l'Hôpital du Valais.

Social

Négociée entre l'AVALTS (association valaisanne des travailleurs sociaux) et le SSP d'une part et l'AVEIA (association valaisanne des institutions en faveur des enfants, adolescents, adultes en difficulté) de l'autre, une CCT unifiée pour toutes les institutions sociales est en cours d'élaboration mais le processus n'a toujours pas abouti. Rappelons ses objectifs : harmoniser les conditions de travail de l'ensemble du personnel des institutions sociales et supprimer les inégalités de traitement entre institutions et entre professions. Le document final a été soumis aux conseillers d'Etat concernés mais n'a finalement pas reçu leur aval, en raison des grandes difficultés financières traversées par l'Etat du Valais. L'ouvrage reste sur le métier, notre objectif

étant d'obtenir au moins un accord de principe, avec la possibilité d'échelonner dans le temps les mesures permettant le passage à une CCT unifiée.

Les EMS et CMS sont régis par leurs statuts propres, en partie similaires à la CCT de l'Hôpital du Valais mais moins favorables pour un certain nombre de dispositions. Citons par exemple l'inégalité de traitement pour le personnel occupé à temps partiel (moins de 50%), lequel ne reçoit les augmentations salariales liées à l'expérience /l'ancienneté qu'une année sur deux, ou encore un congé paternité de 5 jours, soit la moitié de celui accordé à ses collaborateurs-trices par l'Etat du Valais. Une avancée positive à signaler tout de même : une septième semaine de vacances dès 60 ans dans les statuts des EMS.

Le SSP souhaite réitérer sa volonté de conclure une CCT dans ces deux domaines mais se heurte à la farouche opposition, du moins pour les EMS, des directeurs et administrateurs des établissements. Pour autant, notre volonté est ferme étant donné la similitude entre les différents domaines subventionnés – hôpitaux, EMS, CMS, institutions sociales, structures enfance.

Le SSP Valais réunit régulièrement des professionnelles œuvrant dans le monde de **l'enfance**, soit dans les structures d'accueil de jour et autres UAPE, et est intervenu à plusieurs reprises, par des articles notamment, pour mettre en avant les bas salaires sévissant dans cette branche, en dépit d'une formation (école ES pour les éducateurs-trices de l'enfance) de plus en plus poussée. Une CCT de branche ne serait pas de trop pour réguler ce secteur extrêmement disparate.

Energie

Les « électriciens » connaissent des difficultés en raison des bas prix de l'énergie hydro-électrique, qui pâtit de l'accroissement du subventionnement public, notamment en Allemagne, aux énergies renouvelables solaires et éoliennes. Les faibles avancées sociales en témoignent. Les négociations chez HYDRO EXPLOITATION ont débouché sur une augmentation de la masse salariale globale de 1%, répartie entre les augmentations individuelles (0.8%) et communes (0.2%).

Chez **ALPIQ**, une prolongation de la convention collective pour les années 2013 et 2014 ; en revanche, vu la situation du groupe pas d'augmentation salariale pour l'année 2013.

Et finalement, en août 2013, le SSP a déposé une requête afin d'être reconnu en tant que partenaire social par l'Etat du Valais. A présent, seule la Fédération des magistrats et employés de l'Etat (FMED) représente le personnel et une requête antérieure, au milieu des années nonante, avait été rejetée. Le SSP n'a reçu aucune réponse à cette demande et la relancera en 2014.

Le secrétariat du SSP région Valais remercie les membres de son comité et tous et toutes ses membres pour leur soutien et leur engagement. Notre syndicat n'existe qu'à travers vous et compte sur vos idées, vos convictions et votre mobilisation afin de continuer sa mission !

Natalie D'Aoust-Ribordy

